FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 614
Moto-Club ——— MOTO CLUB SAINT THIBERYEN
N° d'affiliation ——— C0831
Date ——— SAMEDI 3 AOÛT 2019
Lieu ——— SAINT-THIBERY (34)
Organisateur technique - 078853 - M CARRIER JOEL
E-mail ——— joel.carrier34@gmail.com
Téléphone ——— 06 09 88 70 74

CDF SX 85 & JUNIOR

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	[LMOC] M CAUSSIGNAC BERNARD	Licence :	124059
Délégué FFM (Président du Jury)	[DELEGUE FFM] M STADLER PATRICK	Licence :	022554
Membre du Jury	[ARBITRE LMOC] M ASTIER JOEL	Licence :	002451
Membre du Jury	**********	Licence :	**********
Commissaire technique responsable	[LMOC] M MATTHAEI PATRICK	Licence :	033880
Responsable du chronométrage	[FFM]	Licence :	

Article 3 Catégories & Engagements

SX 85cc

Age ---------- De 12 à 15 ans*
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ3C NCO / PEX / INJ / CEX
Cylindrée ----- 85cc 2T

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).*

SX Junior 125

Age ---------- De 13 à 17 ans*
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ3C NCO / PEX / INJ / CEX
Cylindrée ---- 125cc 2T

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 18 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2002).*

Courses annexes :

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
SX Cup Open	15 ans	50 ans	A partir de 125cc	NJ3C / NCO / LUE / INTER Tarif : 50€
Démonstration	8 ans	11 ans	65cc	NJ - Educateur : 041482 - M LUCAS CEDRIC Chronométrage FFM

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable .... **DOCTEUR MICHEL ROMIEU**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **18 km**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Supercross**

Adresse ..... **La Vière, 34630 Saint-Thibéry**

Capacité Moto :

Pendant les essais : ~~28~~ 18

En manche : ~~24~~ 16

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **500 m**

Largeur minimum de la piste ..... **4 m**

Largeur de la grille ..... **17 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **40 m**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

reçu le 04/06/2019

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 22 mai 2019	Date : le 25/06/2019	Date : 22/07/2019
MOTO CLUB SAINT THIBERY Domaine de la Vieré 34630 Saint Thibéry	pr/ Guy ABADIE	Numéro : 19/0754
Email : motoclubsthibery@laposte.net 06 09 88 [illegible]	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Vière
34630 SAINT-THIBERY

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LMOC LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

HORAIRES " SX CUP SUPERCROSS "

Ouverture du parc pilotes Samedi 03 août le matin à 8h00

CONTROLES ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES **samedi de : 9h00 à 12h00**

Programme ESSAIS SUPERCROSS

15h00	Essais Libres SX 85 Academy	10 min	
15h15	Essais Libres SX 125 Junior	10 min	
15h30	Essais Libres SX Cup	10 min	
15h45	Essais Libres SX Open	10 min	
16h00	Essais Libres SX 85 Academy	10 min	
16h15	Essais Libres SX 125 Junior	10 min	
16h30	Essais Chrono SX Cup	10 min	
16h45	Essais Chrono SX Open	10 min	
17h00	Essais Chrono SX 85 Academy	8 min	
17h15	Essais Chrono SX 125 Junior	10 min	
17h50	Essais FREESTYLE		
18h20	1ère Manche SX 85 Academy	7 min + 1 tour	(16 pilotes)
18h35	1ère Manche SX Open	8 min + 1 tour	(16 pilotes)

PAUSE RESTAURATION

Programme SOIREE SX CUP SUPERCROSS

20h30	Présentation soirée FMX		
21h00	1ère Manche SX CUP	8 min + 1 tour	14 pilotes
21h15	2ème Manche SX 85 Academy	7 min + 1 tour	16 pilotes
21h30	1ère Manche SX 125 Junior	8 min + 1 tour	16 pilotes
21h45	Finale SX Open	8 min + 1 tour	16 pilotes
22h00	SHOW 1 Freestyle		
		Entracte 30 min	
22h30	Manche SX CUP – Américaine	(Eliminatoire)	14 pilotes
23h00	2ème Manche SX 125 Junior	8 min + 1 tour	16 pilotes
23h15	SHOW 2 Freestyle		
		Entracte 30 min	
23h45	Finale SX CUP	10 min +1 tour	14 pilotes
Minuit	SHOW 3 Freestyle		

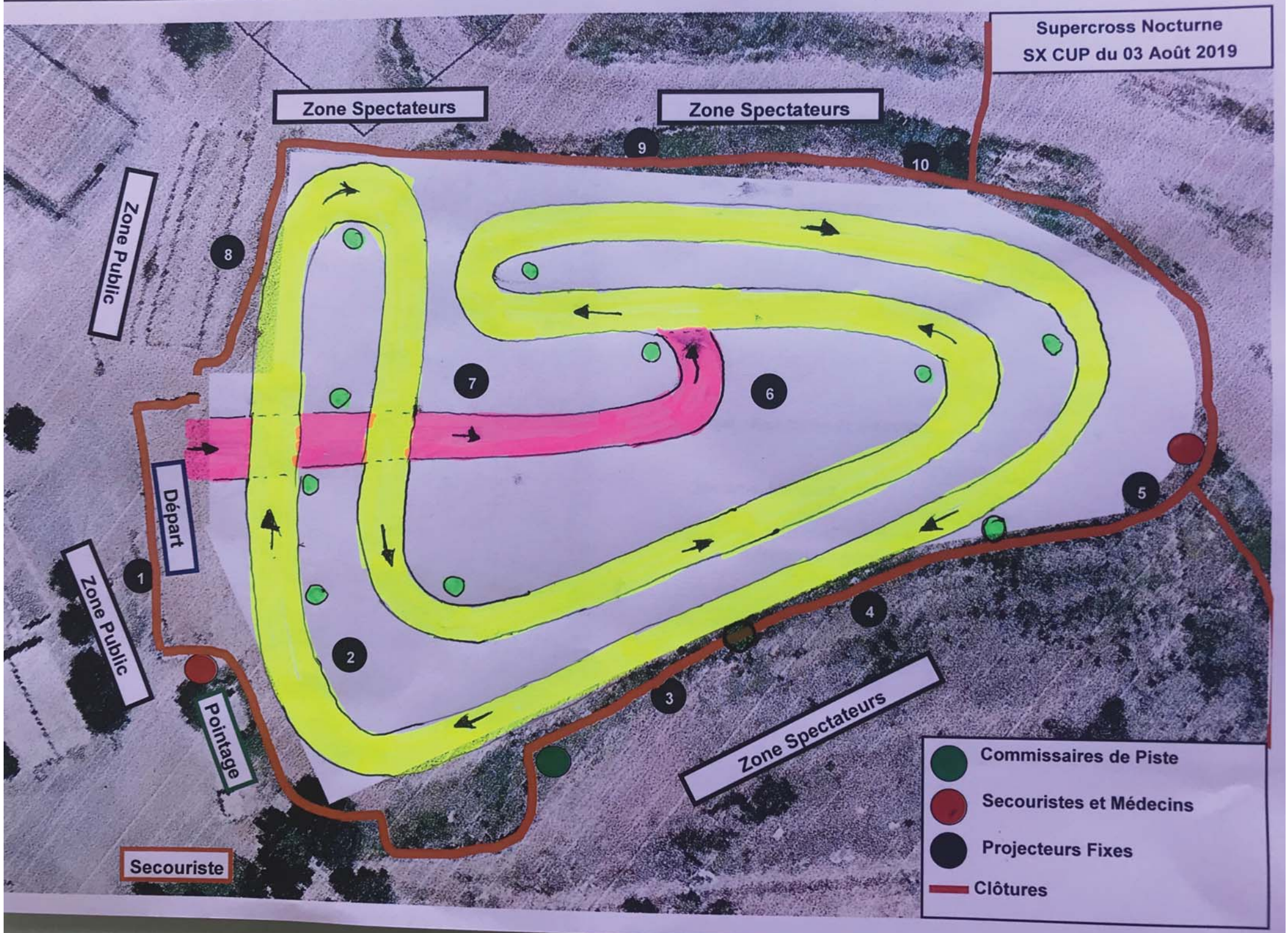
Supercross Nocturne
SX CUP du 03 Août 2019
Zone Spectateurs
Zone Spectateurs
Zone Public
Zone Public
Départ
Pointage
Secouriste
Zone Spectateurs
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
Commissaires de Piste
Secouristes et Médecins
Projecteurs Fixes
Clôtures

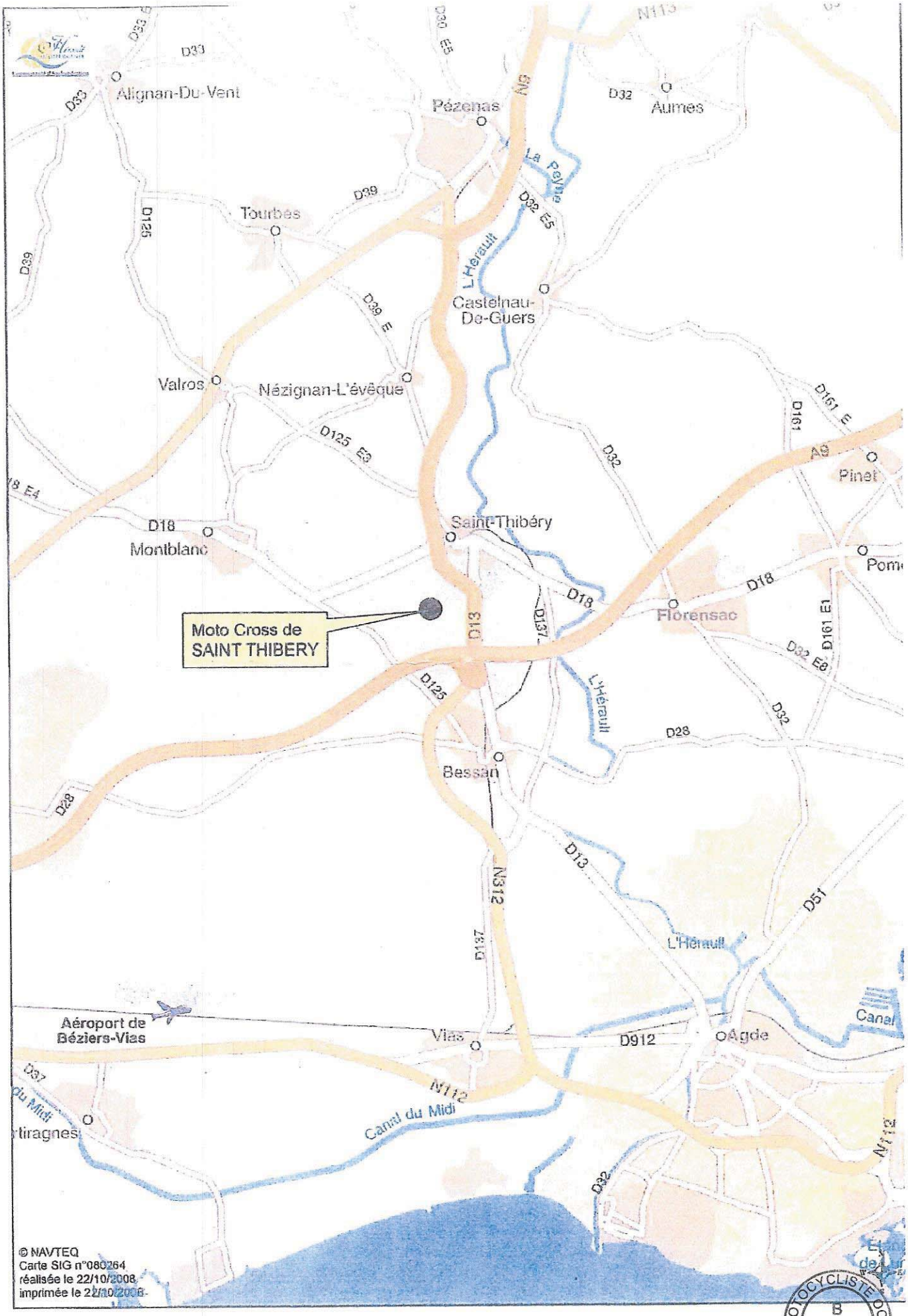

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Viere
34630 ST THIBERY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO960** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Supercross SX Cup nocturne**» se déroulant **du 03/08/2019 à 12h00 au 04/08/2019 à 02h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 15/05/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA